Haïti - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l’étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l’ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l’ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l’étranger.

DERNIÈRE MINUTE

Entrée et sortie du territoire haïtien

Date de mise en ligne le : 17 octobre 2025 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

En raison du contexte sécuritaire actuel à Port-au-Prince, aucune compagnie internationale ne dessert l’aéroport international Toussaint Louverture jusqu’à nouvel ordre.

Seul l’aéroport international de Cap Haïtien permet l’entrée et la sortie du territoire via Miami ou Pointe à Pitre notamment.

DERNIÈRE MINUTE

Entrée et sortie de Port-au-Prince par voie routière

Date de mise en ligne le : 17 octobre 2025 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

En raison du contexte sécuritaire général et de l’activité des gangs dans le pays et la région de Port-au-Prince en particulier, l’entrée ou la sortie de la capitale par voie routière est formellement déconseillée.

DERNIÈRE MINUTE

Fermeture des frontières avec la République dominicaine

Date de mise en ligne le : 17 octobre 2025 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Les voyageurs doivent prendre en considération le fait que les frontières terrestres, aériennes et maritimes entre Haïti et la République dominicaine sont actuellement fermées.

DERNIÈRE MINUTE

Situation sécuritaire et risque élevé d’enlèvement

Date de mise en ligne le : 17 octobre 2025 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

La situation sécuritaire reste toujours aussi préoccupante, tant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince que dans le reste du pays. Aucune zone n’est exempte de risques.

Le risque d’enlèvement reste très élevé, imprévisible et est actuellement en nette recrudescence.

Pour ces raisons, **il reste fortement conseillé de différer tout voyage en Haïti. Pour rappel, l’ensemble du territoire haïtien est formellement déconseillé.**

Pour les personnes qui se trouveraient déjà sur place, **il convient de faire preuve de la plus grande vigilance**, de proscrire tout déplacement à pied, de prendre des mesures de sécurité adaptées pour le trajet entre l’aéroport et la ville, de se tenir à l’écart de tout rassemblement et manifestation, de s’informer de la situation avant tout déplacement et de suivre les recommandations mentionnées en **rubrique** Sécurité.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.
La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.
Plus d’information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 30 juin 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

Dernière actualisation le 07/04/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées

L'ensemble du pays est formellement déconseillé en raison de la présence de gangs armés violents et actifs, de l'important taux de criminalité et du risque très élevé d'enlèvement.

Les quartiers situés à l'ouest de la ville ainsi que dans l'ensemble des zones défavorisées (de Leclerk Bidonville à Cité Soleil, en incluant Jalousie à l'est, Miron, Fort Mercredi, Fontamara, Bolosse, Lelio, Cité de l'Eternel, Cité de Dieu, Portail Léogane, Morne à Tuf, Centre-ville, Bicentenaire, Saint-Joseph, Croix des Bossales, La Saline, Saint-Martin, Sans Fil, Delmas 2 à Delmas 18 inclus) sont particulièrement exposés à ces menaces.

À Port-au-Prince, il est recommandé d'éviter de se déplacer aux abords de l'aéroport de Port-au-Prince sans mesures de sécurité appropriées (cf. les recommandations spécifiques incluses dans le paragraphe criminalité ci-dessus).

La traversée des quartiers de Martissant, Carrefour, Gressier et Léogane est également très dangereuse.

En province : le département de l'Artibonite est formellement déconseillé en raison de l'activité de groupes violents. Le trajet Saint Marc – Les Gonaïves par la RN1 est également formellement déconseillé. Aux Gonaïves, de nombreux affrontements entre bandes rivales sont signalés. La zone située entre Croix des Bouquets et l'Etang Saumâtre, incluant Thomazeau et Ganthier, est formellement déconseillée. Des gangs y sont très actifs. Il est donc totalement déconseillé de se rendre par voie terrestre jusqu'au point frontière de Malpasse.

Il est également formellement déconseillé de se rendre sur l'île de la Tortue.

À Cap-Haïtien, il convient d'éviter les déplacements nocturnes et d'être particulièrement vigilant aux alentours de la ville.

La zone frontalière avec la République dominicaine, peu sécurisée, est le lieu de nombreux trafics et de violences récurrentes. Il est conseillé de privilégier l'entrée en Haïti par la voie aérienne en sécurisant son arrivée (cf. les recommandations spécifiques incluses dans le paragraphe criminalité ci-dessus).

La faiblesse de la présence étatique et une culture de l'impunité constituent un facteur de risque, certaines situations étant particulièrement volatiles.

Du fait de la criminalité élevée en Haïti, il est nécessaire d'observer une grande prudence, de s'assurer de conditions d'accueil, d'hébergement et de transport sécurisées, et d'éviter de se rendre dans les quartiers défavorisés.

Risques encourus et recommandations associées

Criminalité

La violence criminelle est très importante, notamment dans les deux principales villes du pays, Port-au-Prince et Cap-Haïtien, où les armes à feu circulent en abondance. Bien que la population locale soit la principale touchée, les étrangers peuvent également en être les victimes.

Des périodes de regain d'actes de brigandage sont constatées dans l'ensemble des zones de la capitale, à tout moment de la journée, y compris à Pétionville. Sont particulièrement visées les femmes seules, en particulier lorsque le véhicule est à l'arrêt dans un embouteillage. Il est donc recommandé d'éviter de circuler seul(e) et de ne pas laisser d'objets (sacs main, paquets, etc.) visibles dans la voiture. Pour les sorties, il est recommandé de privilégier les restaurants, cafés, bars et magasins avec parking clos et gardé, de faire preuve de la plus grande vigilance et discrétion, de proscrire les signes ostentatoires de richesse et de ne se déplacer à pied en aucun cas.

Enlèvements

Des enlèvements contre rançon ont lieu régulièrement. Les étrangers peuvent en être la cible. Il est donc vivement conseillé de suivre les recommandations suivantes :

- éviter d'emprunter des routes ou des rues isolées et rester sur les grands axes de circulations. Ne pas se fier aux itinéraires suggérés par les applications d'orientation et système de guidage ;
- limiter ses déplacements et éviter dans la mesure du possible de circuler seul ;
- stationner son véhicule dans des zones protégées (cf. également la rubrique « infos utiles ») ;

- ne pas emprunter les transports publics et les taxis locaux et ne pas circuler à pied sur la chaussée ou les trottoirs (cf. également la rubrique « infos utiles ») ;
- en cas d'agression, n'opposer aucune résistance et ne faire aucun geste, mouvement ou action qui pourrait être assimilé à une forme de résistance ;
- toujours s'assurer que son véhicule est en bon état de fonctionner et ne risque pas une panne en cours de route ; d'avoir suffisamment d'essence dans son réservoir ;
- toujours circuler les vitres fermées et portières verrouillées, ne pas laisser d'objets de valeur visibles à l'intérieur des véhicules (cf. également rubrique « infos utiles ») ;
- toujours surveiller son environnement immédiat. En cas de situation suspecte, essayer, dans la mesure du possible, de rejoindre un lieu protégé et de signaler la situation/l'incident à l'Ambassade de France en Haïti.

Agressions à main armée à la sortie de l'aéroport de Port-au-Prince

Face à la fréquence des agressions à main armée, parfois mortelles, sur le trajet de l'aéroport, visant les voyageurs, y compris dans le cadre de visites familiales, il est vivement conseillé :

- d'organiser son accueil par des proches ou des personnes de confiance ;
- de veiller à la plus grande discrétion sur l'objectif et les modalités de son déplacement, ainsi que sur votre adresse de destination finale ;
- de ne pas porter des vêtements, des accessoires ou des bagages de valeur ;
- de limiter au minimum le transport d'objets de valeur et de sommes d'argent en liquide, en privilégiant les transferts par voie bancaire.

Avant son départ, il est recommandé de préparer un rangement spécifique pour la monnaie qui servira à payer la taxe touristique, le chariot à bagages et un éventuel porteur, de façon à ce qu'il ne soit pas possible d'être identifié comme ayant sur soi une somme d'argent importante.

Les attaques visent les véhicules empruntés à la sortie de l'aéroport, le jour de l'arrivée, à la suite de repérages opérés par des gangs. Il est recommandé de privilégier les horaires d'arrivée permettant de réaliser les déplacements avant la tombée de la nuit. En cas d'arrivée tardive, il est recommandé de louer un véhicule sécurisé avec chauffeur, de privilégier les voiries éclairées et d'éviter les quartiers périphériques. Il peut s'avérer plus prudent de passer la nuit dans l'un des hôtels qui se trouvent à proximité immédiate de l'aéroport.

En cas d'agression, il est recommandé de n'opposer aucune résistance.

Agressions consécutives à un retrait d'argent

En raison de la fréquence de ces agressions, il est rappelé qu'il est important de manipuler ses moyens de paiement avec précaution et avec la plus grande discrétion. Les retraits en numéraire dans certaines agences bancaires et aux distributeurs situés dans les lieux publics sont à proscrire, en raison des risques d'agressions violentes.

Risques liés aux transports

Le transport routier est la première cause de mortalité en Haïti et les accidents graves sont fréquents.

Il est globalement dangereux de circuler en voiture dans le pays, particulièrement en province. Les conducteurs sont imprévisibles, le respect du code de la route est aléatoire, les routes ne sont pas toujours en état, particulièrement durant la saison des pluies, et l'on y rencontre de nombreux obstacles.

Le recours aux transports en commun (taxis collectifs, tap-tap, camionnettes, minibus, etc.) est à proscrire.

Il est formellement déconseillé d'avoir recours à un taxi individuel. Il est préférable d'utiliser des véhicules avec chauffeur fournis par des prestataires de confiance qui auront été recommandés par des personnes proches ou bien connues.

Les navires desservant les îles touristiques ne respectent généralement pas les normes de sécurité. Il est recommandé de s'assurer qu'ils disposent de tout l'équipement de sécurité nécessaire.

Pour plus d'informations sur les risques liés aux moyens de transport en Haïti, se référer à la rubrique « Infos utiles » - Transport de cette fiche.

Piraterie maritime

Les eaux territoriales haïtiennes ne sont pas surveillées ; elles sont réputées être un lieu de passage privilégié pour le trafic de drogue en provenance d'Amérique du Sud.

Compte tenu des incidents et des actes de piraterie ayant affecté des plaisanciers, notamment étrangers, il est déconseillé de mouiller dans les eaux haïtiennes.

Pour plus d'informations, consulter la fiche Piraterie maritime.

Risques naturels

Ouragans

Chaque année, de juin à novembre, Haïti est touchée par des ouragans qui peuvent être d'une grande violence. Plus que les vents, ce sont les précipitations, les inondations et les crues qui entraînent des pertes en vies humaines.

Il convient de consulter les recommandations de base, de s'informer des prévisions météorologiques et de suivre les instructions des autorités locales.

En octobre 2016 et 2017, les ouragans Matthew et Irma ont dévasté le sud et l'ouest du pays et causé de fortes inondations dans le nord. Les services essentiels n'ont pas encore été parfaitement rétablis et l'accès à certaines zones peut encore être limité, notamment dans les régions rurales.

Séismes

Comme la plupart des îles des Caraïbes, Haïti est située dans une zone à fort risque sismique. Le pays a été frappé, le 12 janvier 2010, par un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter, qui a fait des centaines de milliers de morts et de blessés. Le 14 août 2021 à 8 h 30, un séisme d'une magnitude de 7,2, a était causé par un déplacement de la faille « Enriquillo-Plaintain garden » qui traverse l'île d'ouest en est, et qui avait déjà causé le séisme de 2010. Il a était suivi de nombreuses répliques. Il convient d'appliquer les recommandations de base.

Manifestations

Port-au-Prince, comme les grandes villes du pays, peut être le théâtre de manifestations, parfois très soudaines et pouvant donner lieu à des violences. Celles-ci sont régulièrement accompagnées de barrages sur les principaux axes routiers. La Police nationale d'Haïti (PNH) est en charge du maintien de l'ordre. Il est recommandé de se tenir à l'écart des rassemblements, de se mettre à l'abri dans un lieu protégé dès

qu’éclatent des troubles et de s’assurer d’avoir toujours accès à des provisions pour quelques jours afin de ne pas avoir à se déplacer.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé :

- de manier avec précaution ses moyens de paiement. Les retraits en numéraire auprès des distributeurs automatiques de billets situés dans des lieux publics et les agences bancaires sont à proscrire absolument, en raison du très fort risque d’agression.
- de ne pas opposer de résistance en cas d’attaque à main armée, de nombreuses armes à feu étant en circulation en Haïti ; il convient de demeurer calme et courtois en toute circonstance.
- de renoncer à l’utilisation de motos-taxis et aux déplacements à pied, notamment la nuit.
- de toujours verrouiller les portières de son véhicule. Les déplacements automobiles de nuit sont fortement déconseillés. Si un tel déplacement était nécessaire, il est recommandé de ne pas être seul dans son véhicule, de conduire avec une grande prudence, d’informer son entourage du trajet envisagé et de programmer un rendez-vous téléphonique à l’arrivée à destination.
- de se tenir à l’écart des mouvements de foule et des manifestations.
- de toujours prévenir ses contacts sur place afin qu’ils organisent un accueil, du fait des déficiences des services de bus et de taxis dans les deux aéroports internationaux du pays.
- de se montrer vigilant vis-à-vis des offres touristiques incluant des randonnées pédestres en montagne. Il est déconseillé de camper ou de bivouaquer dans les zones montagneuses (« mornes ») considérées comme des zones de non droit.

Les Français de passage en Haïti sont vivement invités à s’enregistrer sur la plateforme Ariane.

Annuaire des représentations haïtiennes en France

Accéder à l'annuaire

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 30 juin 2026 Information toujours valable à la date du jour

Fermeture des frontières avec la République dominicaine

Les frontières terrestres, aériennes et maritimes entre Haïti et la République dominicaine sont actuellement fermées.

Formalités d’entrée

À l’arrivée en Haïti, les non-résidents doivent s’acquitter d’une taxe touristique payable en devises : soit 10 USD, soit 10 dollars canadiens, soit 10 euros.

Les voyageurs français ne peuvent pénétrer sur le territoire haïtien que munis d’un passeport valide six mois après la date de retour prévue, même s’ils se rendent dans ce pays via la République dominicaine.

Au-delà, il convient de régulariser sa situation en sollicitant un permis de séjour auprès de la direction de l'immigration et de l'émigration (DIE, 171 avenue John Brown, Lalue, Port-au-Prince).

Une carte, généralement de couleur verte, intitulée « Départ/Sòti », est remise à tous les étrangers à leur arrivée sur le territoire haïtien. Ce document est exigé par les autorités au départ du voyageur et son absence ou sa perte peut entraîner des difficultés avec les services de police et d'immigration.
Les Français sont donc invités à :

- exiger, lors de leur entrée en Haïti, l'établissement et la remise de cette carte. Des touristes français voulant regagner Saint-Domingue ont déjà été arrêtés par les services de police locaux, faute d'avoir pu présenter ce document.
- faire une copie de cette carte dès que possible et en conserver l'original agrafé dans leur passeport, qui sera gardé en sécurité.

Dans tous les cas, il est vivement recommandé de se renseigner avant son départ auprès des autorités consulaires haïtiennes sur les dispositions en vigueur concernant les conditions d'entrée et de séjour dans le pays. Pour de plus amples informations, prendre l'attache de l'ambassade d'Haïti à Paris.

Transit par un aéroport américain

Les voyageurs qui transitent par un aéroport américain pour se rendre en Haïti sont invités à se tenir informés de la législation concernant les conditions d'entrée aux États-Unis dans le cadre du programme d'exemption de visa, en consultant sur ce même site la rubrique Entrée/Séjour de la fiche États-Unis.
Le programme ESTA permet d'obtenir assez rapidement une autorisation, à imprimer et conserver par devers soi.

Réglementation douanière

Importation d'un animal de compagnie

Il convient d'avoir les documents d'identité de son animal et son carnet de vaccination antirabique à jour. Il sera également demandé de présenter le titrage. Il est recommandé de se signaler à l'arrivée en Haïti.

Il est déconseillé d'adopter un animal sur place lors d'un voyage de courte durée, en raison des exigences de la règlementation européenne. Pour de plus longs séjours, les vétérinaires présents sur place peuvent réaliser les étapes nécessaires à la constitution du dossier.

Plus d'informations en français sur la règlementation douanière

Annuaire des représentations haïtiennes en France

Accéder à l'annuaire

Santé

Date de mise à jour le : 30 juin 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l’étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d’une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d’hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d’hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l’étranger, il est impératif de disposer d’un contrat d’assistance ou d’une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l’hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d’urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l’ambassade de France sur place.

La plupart des médecins sont basés à Port-au-Prince.

Les hôpitaux publics sont peu nombreux et sous-équipés. Quelques établissements prodiguent des soins convenables. Cependant, ils n’acceptent généralement la prise en charge qu’après le dépôt d’une caution, même au vu d’un justificatif d’assurance. Il est recommandé de consulter leurs coordonnées avant le départ.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n’emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d’origine avec les étiquettes originales, accompagnés d’une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d’informations, consulter la fiche Informations pratiques.

En avion, conserver les médicaments essentiels sur soi, en raison du risque d’une indisponibilité des bagages à l’arrivée.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d’un séjour à l’étranger : les maladies qu’ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu’en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d’abord s’assurer d’être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l’arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémie ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;

- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

La transmission du Chikungunya est possible.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

La transmission du Chikungunya est possible.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqures de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Maladie à virus Oropouche

L'infection à virus Oropouche est une maladie transmise par piqure de moucherons ou de moustiques ; la transmission par voie sexuelle et entre une mère et son fœtus sont également fortement suspectées.

Les principaux symptômes associent une fièvre brutale avec frissons, maux de tête, courbatures et troubles digestifs. La prise d'anti-inflammatoires est déconseillée en cas de symptômes. Des complications sévères (y compris neurologiques) peuvent survenir, notamment chez le fœtus. Il n'existe pas de vaccin ni de traitement spécifique.

Les femmes enceintes ou susceptibles de le devenir doivent impérativement consulter un médecin ou un centre de vaccination internationale avant le départ, reconsidérer tout voyage non essentiel en cas d'épidémie avérée et adopter des mesures de protection strictes contre les piqures d'insectes si le déplacement est maintenu.

La prévention repose donc principalement sur la protection contre les piqures d'insectes (utilisation de répulsifs et d'une moustiquaire imprégnée à mailles fines) ainsi que sur l'abstention de rapports sexuels non protégés durant le séjour.

Pour plus d'informations, consulter le site du Haut Conseil en Santé Publique et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Filariose lymphatique

La filariose lymphatique est une maladie parasitaire fréquente en Afrique et en Asie du Sud-Est, causée par des vers ronds et transmise par les piqûres de moustiques infectés. Ces vers adultes envahissent le système lymphatique, perturbant son fonctionnement et entraînant des

symptômes tels que fièvre, gonflement des ganglions lymphatiques, douleurs et œdèmes chroniques pouvant évoluer en éléphantiasis. Les zones touchées (bras, jambes, organes génitaux) présentent un épaississement et durcissement de la peau. Cette maladie peut entraîner une invalidité permanente. La prévention repose sur la protection contre les piqures de moustiques.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Les autorités sanitaires appellent la population à la prudence, en raison de la résurgence de foyers de choléra à Port-au-Prince depuis le 1er octobre 2022.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d’exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d’informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Avant un séjour en Haïti, la vaccination est recommandée et nécessite une consultation médicale préalable. En cas de morsure, un protocole d’injections peut être mis en œuvre, notamment à Port-au-Prince.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d’autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d’informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Elle est endémique en Haïti, où plusieurs foyers à souche résistante ont été détectés. Compte tenu de la virulence de cette pathologie particulière, il est vivement recommandé de consulter un médecin en cas de toux persistante, de grande fatigue ou de fièvre.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d’insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l’extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d’eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d’informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Règles d'hygiène alimentaire

- Se laver les mains régulièrement avec de l’eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l’eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l’eau ou des boissons encapsulées ou de l’eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant).

Pour plus d’informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Prévention des risques généraux

- **Déplacements et route** : privilégier les transports fiables, éviter la conduite de nuit, porter la ceinture/casque, se méfier des deux-roues et des conditions locales de circulation.
- **Baignade et milieu aquatique** : se baigner dans des zones surveillées, se renseigner sur les courants, éviter l'alcool avant baignade, sortir de l'eau en cas de fatigue ou de conditions locales défavorables.
- **Animaux** : se tenir à distance des cadavres d'animaux et de leurs déjections ; ne pas toucher ni nourrir les animaux, même familiers. En cas de morsure/griffure/léchage sur peau lésée, laver immédiatement à l'eau et au savon et consulter en urgence.
- **Climat et environnement** : se protéger de la chaleur (hydratation, éviter les heures chaudes), du soleil (vêtements, protection solaire), et du froid ou de l'altitude selon la destination.
- **Exposition à des substances toxiques ou environnementales** : se protéger de l'exposition à la pollution et aux produits chimiques environnementaux.

Annuaire des représentations haïtiennes en France

Accéder à l'annuaire

Informations utiles

Date de mise à jour le : 30 juin 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Transport routier

Il est recommandé de disposer d'un permis de conduire international pour circuler en Haïti.

Il est rappelé que les accidents de la circulation constituent une des premières causes de mortalité et sont souvent d'une extrême gravité, que ce soit à la campagne ou en ville. Les véhicules de transport public ou les camions sont régulièrement surchargés, en mauvais état et peu respectueux des limitations de vitesse. Il n'existe pas d'organisation de type SAMU et les banques de sang sont insuffisamment dotées.

La circulation en voiture est dangereuse, tout particulièrement en province. Les limitations de vitesse sont quasiment inexistantes, les routes sont étroites et souvent mal entretenues.

En voiture, il est fortement recommandé :

- d'éviter de circuler de nuit : un grand nombre de véhicules sont démunis de phares ou de feux de stationnement et constituent un véritable danger. Les risques d'enlèvement sont par ailleurs réels (cf. rubrique « sécurité »).
- de toujours rouler vitres fermées et portes verrouillées.

- de faire immédiatement demi-tour à la vue d’une barricade ou d’un obstacle incendié en travers de la chaussée.
- de vérifier régulièrement que le véhicule n’est pas suivi, notamment par des motos.
- ne pas stationner dans des endroits isolés ou non gardés.
- de prévoir une réserve de carburant, l’approvisionnement en essence étant inégal.

Transports en commun

Le recours aux transports en commun (taxis collectifs, tap-tap, camionnettes, minibus etc) est à proscrire.

Il est formellement déconseillé d’avoir recours à un taxi individuel. Il convient de recourir aux véhicules avec chauffeur fournis par des prestataires de confiance qui auront été recommandés par des personnes proches ou bien connues.

L’usage des motos-taxis est à proscrire ; ils n’offrent aucune garantie de sécurité (risques d’accidentels mortels et d’agressions).

Transport maritime

La vétusté et la surcharge des bateaux commerciaux ont été par le passé la cause de plusieurs catastrophes. Les bateaux desservant les destinations touristiques ne sont généralement pas aux normes de sécurité et il faut veiller à s’assurer de leur équipement.

Haïti ne dispose pas de port de plaisance. Bien qu’il existe des petits mouillages, notamment à Moulins sur Mer et l’île à Vache, il est fortement déconseillé de mouiller dans les eaux haïtiennes, en raison du risque de piraterie maritime.

Transport aérien

Une compagnie aérienne haïtienne offre des vols réguliers et des vols charters, y compris à l’international (dont Miami).
Les vols intérieurs, de Port-au-Prince vers les grandes villes de province (principalement Cap-Haïtien, Jérémie et les Cayes), ainsi que les vols régionaux (vers les Etats-Unis et les îles Turques-et-Caïques), sont assurés par des compagnies privées dont les appareils peuvent être anciens et mal entretenus. En raison de la montée des incidents impliquant des opérateurs aériens privés en Haïti, il est formellement déconseillé d’emprunter des vols organisés par des opérateurs qui ne disposent pas de licence officielle de vol commercial.

En avion, il est rappelé qu’il convient de conserver ses médicaments essentiels sur soi, en raison du risque d’indisponibilité des bagages.

Pour des raisons météorologiques et sécuritaires, privilégier les vols intérieurs en début plutôt qu’en fin de journée.

Législation locale

La consommation et la vente de stupéfiants sont interdites par la loi et sanctionnées par une peine de prison. Plusieurs ressortissants français ont été arrêtés aux frontières et emprisonnés pour trafic de stupéfiants.

Us et coutumes

Dans le respect des coutumes locales, il convient de veiller à un habillement décent.

> ### Informations pratiques
>
> Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Annuaire des représentations haïtiennes en France

Accéder à l'annuaire

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 30 juin 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d’affaires

La règlementation haïtienne ne prévoit pas de visa d’affaires. Les ressortissants français peuvent y effectuer un séjour de moins de 90 jours. Tout étranger entrant sur le territoire haïtien doit s’acquitter d’une redevance touristique de 10 euros ou 10 USD.

Une carte de couleur verte, portant la mention « Départ/Sòti », est remise à tous les étrangers à leur arrivée sur le territoire haïtien. Ce document est exigé par les autorités au départ du voyageur : sa perte peut entraîner des difficultés avec les services d’immigration à la sortie du pays.

Dans tous les cas, le ressortissant étranger qui rentre en Haïti doit être muni de son passeport valide au moins six mois après la date de retour prévue.

Pour plus d’informations, consulter la rubrique Entrée/Séjour de la présente fiche.

Réseaux de communication

Les deux principales compagnies de téléphonie mobile sont :

- Natcom
- Digicel

Des cartes pré-payées sont disponibles dans les points de vente autorisés.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Haïti.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l’analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l’animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence et le soutien public au développement international des entreprises.

Haïti relève du Service économique de Saint-Domingue :

Edificio Corporativo 2015, Piso 17 Calle Filomena Gómez de Cova, Ensanche Piantini - Saint-Domingue - République Dominicaine

Téléphone : +1 809 695 43 79

Courriel : saintdomingue@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Haïti est suivi par le bureau Business France au Mexique :

Business France Mexique, Amérique Centrale et Caraïbes

La Fontaine 32, Col. Polanco Chapultepec

C.P. 11560, México D.F., Mexique

Téléphone : +52 55 91 71 98 13

Courriel : mexico@businessfrance.fr

Site Internet

CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience à disposition pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CCI

Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre franco-haïtienne de commerce et d'industrie (CFHCI)

5, rue Goulard, Pétion-Ville, HAITI

Téléphone : +509 22 27 34 36 / +509 39 49 54 49

Email : cfhci@yahoo.fr

AFD

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.

AFD Port-au-Prince

Immeuble Hexagone, angle Rues Clerveau et Darguin, Pétion-Ville

Téléphone : +509 29 42 22 23 / +509 28 11 00 65

Site Internet

CARICOM

Haïti est membre de la Communauté caribéenne (CARICOM), dont le site internet est consultable à l'adresse : https://dppa.un.org/en/.

Page Haïti : https://dppa.un.org/en/caribbean-community-caricom

AEC

Haïti est membre de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), dont le site internet est consultable à l'adresse : http://www.acs-aec.org/.

Page Haïti : http://www.acs-aec.org/index.php?q=fr/members/haiti.

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI en Haïti
- Haïti et le FMI

Annuaire des représentations haïtiennes en France

Accéder à l'annuaire

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 30 juin 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Consule honoraire à Cap-Haïtien

en attente de nomination

Consul honoraire à Jacmel

M. Jean-Yves BOURCIER

Centre Alcibiade Pommayrac - Route du Lamandou – Jacmel

Tél : +509 37 45 70 44

Mail : consulhonorairejacmel@yahoo.fr

Annuaire des représentations haïtiennes en France

Accéder à l'annuaire

Ambassade de France en Haïti

Publié le : 11 juin 2025

Coordonnées

51, rue Capois
1312 Port-au-Prince
Haïti

18.536220239578, -72.336576961261

+509 29 99 90 00

+509 31 90 41 11

Numéro d’urgence uniquement

Liens utiles

Ambassade de France en Haïti

Facebook
X
Courriel : cad.port-au-prince-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.